

Sujet : [INTERNET] Unité de méthanisation Bourgogne-Fresne
De : "> denis.jorant21 (par Internet)" <denis.jorant21@orange.fr>
Date : 05/07/2018 14:56
Pour : <ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant la création d'une unité de méthanisation par la SAS METHABAZ sur la commune de Bourgogne-Fresne, nous tenons à vous informer de notre profond désaccord pour les raisons suivantes :

- **Projet mené en secret sans réelle concertation avec les riverains.**
- **La SAS METHABAZ prévoit un traitement de 99,7 tonnes de déchets par jour. A 0,3 tonnes près, l'unité passe d'un projet agricole à celui d'un projet industriel.
Comment garantir le respect de ce seuil ?**
- **Nuisances olfactives : odeurs de fumier et de lisiers lors du transport et du déchargement, d'œufs pourris (sulfure d'hydrogène H2S). Ces odeurs sont ajoutées à celles de Cristanol.**
- **Augmentation des nuisances sonores : trafic routier important (risques d'accidents), bruit du cogénérateur 24h/24.**
- **Atmosphère explosive, risques d'incendie, dispersions toxiques accidentelles mortelles (H2S) : Quid des habitants et des habitations ?**
- **Dégradation de l'environnement et pollution de la nappe phréatique par épandage du digestat.**
- **Prolifération de mouches et de rats.**
- **Pluies acides.**
- **Absence de personnel sur site 24h/24.**
- **Gouffre financier pour le contribuable en cas de nuisances reconnues.**
- **Conséquence sur la valeur du patrimoine des riverains : aucune compensation financière prévue.**

La méthanisation dans ses conditions **NON**

Appliquons le « Principe de précaution » Art.5 Charte de l'environnement.

Mme Huart Sylvie et M. Jorant Denis
denis.jorant21@orange.fr
8 rue Jules Lebrun 51110 Boult Sur Suipe.